



École élémentaire des Sablonnières - 392 rue des sablonnières – 45770 SARAN
Tél bureau direction 02.38.62.27.08
Mail : ec-les-sablonnieres-saran@ac-orleans-tours.fr

Présentation de l'équipe enseignante qui accueille votre enfant pour l'année scolaire

2019 – 2020:

Mme GUERITEAU	CE2	Classe 1
Mme LEROUX	CE2	Classe 2
Mme DUMESNIL (lundi et mardi) Mme GUIGNARD (jeudi et vendredi)	CE1	Classe 3
Mme BODY	CP	Classe 6
Mme FORMONT	CM1	Classe 5
Mme FAVARDIN Mme LEVRAULT (jeudi)	CE1	Classe 8
Mr PATINOTE	CP	Classe 7
Mme THEVENOUX	CE1	Classe 4
Mme LE TUMELIN	CM2	Classe 9
Mme ADAMCZYK	CM2	Classe 10
Mme YEYE	CE2	Classe 11
Mr ENJALBERT	CM1	Classe 12
Mr BERRUECO	CM1/CM2	Classe 13
Mme FRUCHET Mme RALAMBONDRAINY (lundi)	CP	Classe 14



HORAIRES DE L'ÉCOLE :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h30

OUVERTURE DES PORTES
SORTIE

08 h 20 – 13 h 35
11H 45 – 16h 30



VACANCES SCOLAIRES (sous réserve de modification ultérieure)
L'Académie d'ORLEANS - TOURS se trouve en zone B

Vacances de Toussaint	Du vendredi 18 octobre après la classe	Au dimanche 3 novembre inclus
Vacances de Noël	Du vendredi 20 décembre après la classe	Au dimanche 5 janvier 2020 inclus
Vacances d'hiver	Du vendredi 14 février après la classe	Au dimanche 1er mars inclus
Vacances de printemps	Du vendredi 10 avril après la classe	Au dimanche 26 avril inclus
Vacances d'été	Le vendredi 3 juillet après la classe	
Pont de l'ascension	Le mardi 19 mai après la classe	Au dimanche 24 mai inclus

ABSENCES



Les parents doivent impérativement prévenir l'enseignant le jour même de toute absence de leur enfant en téléphonant au bureau de direction au **02 38 62 27 08 ou par mail à l'adresse suivante :**

ec-les-sablonnieres-saran@ac-orleans-tours.fr.

Un certificat médical sera demandé le cas échéant en justificatif d'absence.

Les départs en vacances en dehors du calendrier scolaire ne sont pas autorisés.

RETARDS



Les parents veilleront aux heures d'entrée de manière à ce que les enfants arrivent à l'heure. Ils viendront également rechercher leurs enfants à l'heure.

En cas de retard, merci d'accompagner votre enfant au bureau de direction. Une fiche de retard située à la fin du cahier de liaison sera complétée par la directrice et signée par les parents.

ABSENCE DES MAITRES



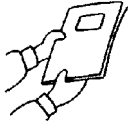
En principe, tout maître absent est remplacé le jour même. Dans le cas contraire, les parents s'ils le souhaitent peuvent reprendre leur enfant, sinon les élèves sont répartis dans les classes.

RELATIONS PARENTS ENSEIGNANTS



Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte. Les parents peuvent rencontrer les enseignants à l'occasion de la rentrée ou sur rendez-vous (voir avec l'enseignant de l'enfant). La directrice de l'école, Mme Villedieu, peut vous rencontrer sur rendez-vous.

CAHIER DE CORRESPONDANCE



C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées dans ce cahier doivent être **signées** par les parents après que ceux-ci en auront pris connaissance.

De même les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous ou tout autre courrier.

MATERIEL

Nous souhaiterions pour le bon fonctionnement de l'école :

Que les vêtements d'extérieur, ainsi que les accessoires (gants, écharpes..) soient marqués.



Pour les enfants de l'école élémentaire, une liste de fournitures est demandée en début d'année. Veillez à l'approvisionnement en cours d'année si nécessaire. Une tenue de sport est demandée pour la pratique des activités sportives (chaussures et tenues adaptées) et aquatiques (maillot de bain, bonnet et serviette).

Il est interdit de rapporter les sacs de sport oubliés sur le temps scolaire.

PARASITES



Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête des enfants.

ASSURANCE



Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, classe de découverte etc..).

Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques (**responsabilité civile et individuelle corporelle accident**).

Les parents peuvent également souscrire une assurance individuelle scolaire.

CONSEIL D'ÉCOLE



Les élections auront lieu le vendredi 11 octobre 2019.

Les parents qui souhaitent en faire partie le signaleront à la directrice dès la rentrée. Le procès-verbal de chaque réunion est affiché à la sortie de l'école.



Bonne rentrée à tous.

Merci de votre compréhension.

Mme Villedieu directrice de l'école des sablonnières

Date et Signature :